



# FORESTVILLE

PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS  
1, 2<sup>e</sup> Avenue, Forestville (Québec) G0T 1E0

## AVIS PUBLIC aux contribuables de la Ville de Forestville

### Adoption et entrée en vigueur du règlement n° 2026-339 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis public est donné, que le conseil municipal de la Ville de Forestville a adopté, le 2 juin 2026, le ***Règlement n° 2026-339 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.***

Ce règlement établit les valeurs et les règles déontologiques applicables aux membres du conseil municipal conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Il prévoit notamment :

- Les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique;
- Les règles de conduites applicables aux élus municipaux;
- Les mécanismes d'application, de contrôle et les sanctions prévues en cas de manquement.

Le règlement peut être consulté au bureau du greffe situé au 1, 2<sup>e</sup> Avenue, durant les heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Ville dans à l'adresse suivante, dans la section « Administration » :

<https://ville.forestville.ca/services-aux-citoyens/reglements-municipaux/>

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**Donné à Forestville, ce 10 juin 2026**

Original signé et versé aux archives

Lison Huard, greffière adjointe